

Weir ShareBuilder

TRAVAILLONS ENSEMBLE POUR
NOTRE RÉUSSITE COLLECTIVE



Questions fréquentes



Weir ShareBuilder FAQ

SECTION 1 : WEIR SHAREBUILDER – L'ESSENTIEL

- Qu'est ce que Weir ShareBuilder ?
- Qu'est ce que la prime sous forme d'actions gratuites ?
- Qu'est-ce qu'une attribution d'actions gratuites « notionnelles » ?
- Quels sont les avantages à devenir un actionnaire de Weir ?
- Suis-je éligible à la prime Weir ShareBuilder ?

SECTION 2 : QUESTIONS DES PARTICIPANTS AU SHAREBUILDER

- Quand vais-je recevoir mes actions ?
- Pourquoi dois-je attendre deux ans avant de recevoir mes actions ?
- Que dois-je faire ?
- Combien d'actions vais-je recevoir ?
- Où puis-je consulter ma prime sous forme d'actions ShareBuilder ?

SECTION 3 : VOS AVANTAGES EN TANT QU'ACTIONNAIRE

- Combien vaudront mes actions ?
- Comment vais-je recevoir mes actions ?
- Où consulter et gérer mes actions ?
- Et si je quitte Weir ?
- Puis-je vendre mes actions ?

SECTION 4 : COMMENT CONSULTER MES ACTIONS

- Qui est Computershare ?
- Comment accéder au portail EquatePlus ?
- Existe-t-il une application mobile EquatePlus ?
- J'ai oublié mon identifiant/mot de passe pour le portail EquatePlus - qui dois-je contacter pour y accéder ?
- Comment utiliser EquatePlus ?

SECTION 5 : DÉDUCTIONS FISCALES

- Il paraît que les actions sont soumises à une retenue à la source - comment va-t-elle être prélevée ?
- Quand serai-je imposé sur ces actions ?

SECTION 6 : QUI CONTACTER

WEIR SHAREBUILDER FAQ

SECTION 1 : WEIR SHAREBUILDER – L'ESSENTIEL

Qu'est ce que Weir ShareBuilder ?

Weir ShareBuilder est un programme d'actionnariat destiné à tous nos salariés. C'est une façon simple pour vous de devenir actionnaire de Weir. Les salariés admissibles se voient attribuer une prime sous forme d'actions gratuites, composée d'un certain nombre d'actions de Weir, sans aucun frais pour eux.

Qu'est ce que la prime sous forme d'actions gratuites ?

L'attribution gratuite d'actions vous donne le droit à l'avenir de détenir des actions si vous demeurez employé chez Weir. Notre première attribution d'actions gratuites de Weir ShareBuilder a eu lieu en mai 2019. Désormais, des milliers de nos salariés à travers le monde sont aussi des actionnaires.

Qu'est-ce qu'une attribution d'actions gratuites « notionnelles » ?

Une attribution « théorique » est la même qu'une attribution d'actions gratuites avec la différence que vous recevrez un paiement en espèces (après déduction des impôts, le cas échéant) au lieu d'actions. Comme pour l'attribution d'actions gratuites, vous recevrez le paiement en espèces à l'avenir si vous restez employé chez Weir.

Quels sont les avantages à devenir un actionnaire de Weir ?

Une fois vos actions acquises, vous deviendrez un actionnaire de Weir.

En tant qu'actionnaire de notre entreprise, vous avez un rôle clé à jouer pour façonner notre avenir. Ensemble, nous sommes copropriétaires de Weir, investis dans notre succès présent et futur - personne ne peut mieux profiter de nos réalisations que nous !

En étant actionnaire, vous obtenez ainsi le droit de vote à notre AGA. Les actionnaires peuvent voter sur des sujets tels que la réélection des membres du Conseil d'administration ou recevoir notre rapport annuel et ainsi que nos comptes. Vous n'avez pas besoin d'assister à l'AGA pour voter.

Pour en savoir plus, consultez www.global.weir/investors/shareholder-information

Et si l'entreprise réalise un bénéfice, nous pouvons décider d'en partager une partie avec nos actionnaires sous forme de dividendes. Si les résultats le permettent, Computershare réinvestira les dividendes de vos actions Weir ShareBuilder sous forme d'actions supplémentaires pour votre compte, ce qui augmentera votre participation au sein de Weir.

Suis-je éligible à la prime Weir ShareBuilder ?

Vous serez éligible à une nouvelle prime ShareBuilder sous forme d'actions si vous répondez aux critères suivants :

- Vous travaillez pour Weir depuis au moins un an à la veille de l'attribution du prix, généralement en mai.
- Vous êtes salarié à temps plein ou à temps partiel.
- Vous n'avez pas reçu de prime ordinaire d'actions dans le cadre du plan Share Reward au cours de la même année civile.
- Vous n'avez pas reçu de prime acquise ou ne détenez pas actuellement de prime non acquise dans le cadre du plan ShareBuilder.

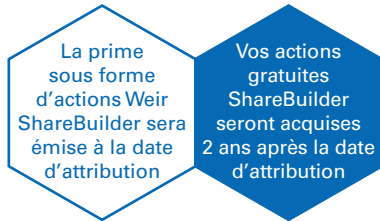


WEIR SHAREBUILDER FAQ

SECTION 2 : QUESTIONS DES PARTICIPANTS AU SHAREBUILDER

Quand vais-je recevoir mes actions ?

Le calendrier de la prime sous forme d'actions Weir ShareBuilder est le suivant :



Une fois vos actions acquises, vous deviendrez actionnaire et co-proprétaire de Weir.

Pourquoi dois-je attendre deux ans avant de recevoir mes actions ?

C'est ce qu'on appelle la « vesting period » (période d'acquisition des droits) qui fait partie des conditions du plan.

Que dois-je faire ?

Pour l'instant, vous n'avez rien à faire pour recevoir votre prime sous forme d'actions ShareBuilder. Elle vous sera automatiquement attribuée. Assurez-vous simplement de suivre les instructions d'inscription et de connexion sur EquatePlus lorsque vous les recevrez, et ce, afin de vous familiariser avec le système et de découvrir votre prime sous forme d'actions ShareBuilder dans votre compte. (Voir la section 4 pour plus de détails).

Combien d'actions vais-je recevoir ?

Toutes les personnes dans l'entreprise éligibles à la prime se verront attribuer le même nombre d'actions, quel que soit leur poste.

La valeur de la prime sous forme d'actions sera de 300 £ ou de l'équivalent en monnaie locale. Le nombre exact d'actions que vous recevrez dépendra du prix de l'action au moment de l'attribution de la prime.

Où puis-je consulter ma prime sous forme d'actions ShareBuilder ?

En vous inscrivant et en vous connectant au portail EquatePlus, vous pourrez consulter votre prime sous forme d'actions et gérer vos actions acquises en ligne.

SECTION 3 : VOS AVANTAGES EN TANT QU'ACTIONNAIRE

Combien vaudront mes actions ?

La valeur des actions sera de 300 £ (ou de l'équivalent en monnaie locale) au moment de l'attribution. La valeur de vos actions par la suite dépendra du prix de l'action à un moment donné dans le temps. Le groupe Weir PLC est coté à la Bourse de Londres et vous pouvez consulter la valeur actuelle des actions Weir sur [Londonstockexchange.com](https://www.londonstockexchange.com). N'oubliez pas que la valeur des actions sur le marché boursier peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, selon la performance de l'entreprise, l'économie et les événements dans le monde.

Comment vais-je recevoir mes actions ?

Si vous êtes éligible au plan Weir ShareBuilder, Computershare, notre partenaire d'administration du plan d'actionnariat, détiendra les détails de votre prime sous forme d'actions ShareBuilder et détiendra également les actions en votre nom. Tout salarié qui se voit attribuer des actions Weir recevra toutes les informations sur la façon dont il peut accéder à son compte EquatePlus en ligne et le consulter au moment de l'attribution de la prime sous forme d'actions ShareBuilder.

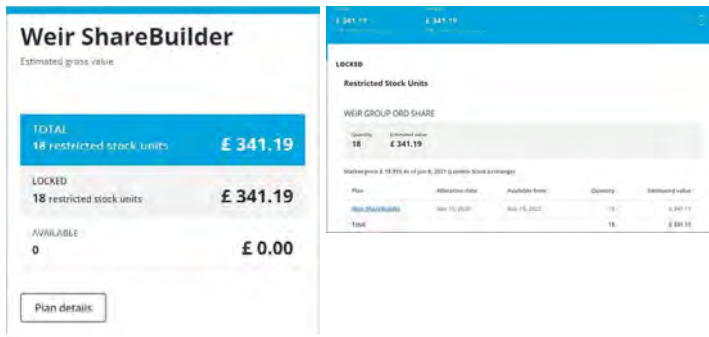
WEIR SHAREBUILDER FAQ

Où consulter et gérer mes actions ?

Dans le cadre de la gestion de vos actions, vous aurez accès à un portail dédié dénommé EquatePlus. Ce portail est géré par Computershare, notre partenaire administrateur du plan d'actionnariat.

Le portail EquatePlus vous permettra de :

- Consulter votre prime sous forme d'actions ShareBuilder.
- Consulter et gérer vos actions acquises en ligne.
- Consulter d'autres documents associés à vos actions.



EXEMPLE SEULEMENT : L'image illustre des captures d'écran de connexion à EquatePlus. Notez que les valeurs estimées varient en fonction du cours actuel de l'action Weir Group et que la devise varie en fonction des préférences définies lors de votre première connexion à EquatePlus

Vous pouvez également accéder à EquatePlus et à votre plan ShareBuilder via l'application mobile. Après avoir créé votre compte en ligne sur EquatePlus, téléchargez l'application EquatePlus sur l'Apple Store ou Google Play et accédez à votre compte avec vos données de connexion EquatePlus.



L'application mobile vous donne la possibilité de consulter et de gérer vos actions ShareBuilder et vos actions acquises instantanément.

Et si je quitte Weir ?

Si vous quittez Weir pour quelque raison que ce soit, vous perdrez le droit de recevoir les actions vous revenant dans le cadre de la prime sous forme d'actions gratuites non encore acquises ou cédées. Si vous avez déjà reçu des actions au moment de votre départ, vous pourrez choisir de les conserver et de continuer à être actionnaire Weir ou de les vendre - le choix vous appartient et la décision n'a pas à être prise au moment de quitter Weir. Vous pourrez toujours accéder à EquatePlus sur le site www.equateplus.com en utilisant votre identifiant et votre mot de passe pour gérer vos actions acquises et accéder à l'assistance de Computershare.

Il convient de s'assurer que vos coordonnées personnelles sont également enregistrées dans votre profil EquatePlus. Avant de quitter Weir, vous devez vous assurer que dans EquatePlus, votre adresse e-mail personnelle est sélectionnée comme adresse e-mail préférée.

Puis-je vendre mes actions ?

Nous espérons que vous choisirez de continuer à agir en tant qu'actionnaire et investisseur à long terme dans notre entreprise, toutefois, dès que vos actions sont acquises et vous sont transférées, ils vous appartient de les garder ou de les vendre, ce qui vous pouvez faire en vous connectant à votre compte sur le système EquatePlus.

Vous pouvez suivre le cours de l'action Weir sur Londonstockexchange.com

SECTION 4 : COMMENT CONSULTER MES ACTIONS

Qui est Computershare ?

Computershare est le plus important administrateur de plan d'actionnariat au monde et dispense ses services auprès de nombreuses sociétés internationales telles que Weir. Computershare détient les détails concernant les primes sous forme d'actions de nos salariés et suit les actions cédées aux salariés, qui reçoivent chacun leur propre compte d'actionnariat.

De plus amples informations sont disponibles sur leur site Internet - <https://www.computershare.com>

Comment accéder au portail EquatePlus ?

Computershare configurera votre accès et vous enverra deux e-mails. Le premier e-mail est un « Welcome email » (e-mail de bienvenue) qui contient votre identifiant. Le deuxième e-mail comprendra votre mot de passe. Lors de votre première connexion au portail, il vous sera également demandé de changer votre mot de passe et de répondre à des questions de sécurité complémentaires. Ces questions supplémentaires vous permettront de réinitialiser votre mot de passe si vous l'oubliez à l'avenir.

Vous pouvez accéder au portail EquatePlus en vous connectant au site www.equateplus.com en utilisant ces éléments.

WEIR SHAREBUILDER FAQ

Vous pouvez également accéder à EquatePlus par ouverte de session unique (authentification SSO) si vous vous connectez avec votre adresse e-mail @mail.weir. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour [vous connecter au système EquatePlus en utilisant l'authentification unique](#).

Existe-t-il une application mobile EquatePlus ?

Vous pouvez accéder à EquatePlus et à votre plan ShareBuilder via l'application EquatePlus. Après avoir créé votre compte en ligne sur le portail EquatePlus, téléchargez l'application sur l'Apple Store ou Google Play et accédez à votre compte avec vos données de connexion EquatePlus.

L'application mobile vous donne la possibilité de consulter et de gérer vos actions ShareBuilder et vos actions acquises instantanément. Tenez-vous informé de la valeur de votre portefeuille et soyez toujours au courant des événements relatifs à ShareBuilder.

J'ai oublié mon identifiant/mot de passe pour le portail EquatePlus - qui dois-je contacter pour y accéder ?

Veuillez vous rendre sur www.equateplus.com et suivez les liens « Forgot User ID » (identifiant oublié) et « Forgot password » (Mot de passe oublié).

Notez que le portail EquatePlus offre un choix de sélection automatique de langues, notamment l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le français, l'italien, le néerlandais, le portugais brésilien et le chinois simplifié.

Comment utiliser EquatePlus ?

L'aide et les guides de l'utilisateur se trouvent dans la section « Help » (Aide) du portail une fois que vous vous êtes connecté.

SECTION 5 : DÉDUCTIONS FISCALES

Il paraît que les actions sont soumises à une retenue à la source - comment va-t-elle être prélevée ?

Dans certains pays*, Weir a l'obligation d'effectuer une retenue à la source lorsque les actions ShareBuilder sont acquises et qu'elles vous sont transférées. Pour ces pays, nous déduisons l'impôt approprié (et la sécurité sociale, le cas échéant), payable sur la valeur des actions acquises en traitant cette opération au moment de votre prochain calcul de paie. Cela se traduira donc par une déduction sur votre feuille de paie et il se peut que votre salaire net soit inférieur à la normale sur ce mois en particulier - cependant, la valeur totale des actions acquises figurera bien évidemment sur votre compte EquatePlus. Nous réglerons le montant des taxes aux autorités fiscales et sociales concernées.

*Notez que c'est le cas pour la plupart des salariés de nos pays. Pour les autres pays, soit il ne s'agit pas d'une opération imposable, soit la législation fiscale du pays exige que les montants concernés soient déclarés par les particuliers sur leur déclaration d'impôt. Dans ces circonstances, il vous incombe de régler toute obligation de paiement d'impôt (et de sécurité sociale, le cas échéant) découlant de votre participation à ShareBuilder.

Quand serai-je imposé sur ces actions ?

Vous n'aurez pas à payer d'impôt sur vos actions tant qu'elle n'ont pas été acquises.

Veuillez noter que, dans de nombreux pays, le montant brut de tout dividende reçu au titre de vos actions Weir ShareBuilder sera soumis à l'impôt sur le revenu, et ce, en dépit de tout réinvestissement de ce dividende dans des actions Weir supplémentaires par Computershare. Si c'est le cas dans votre pays, il vous incombe de régler toute obligation fiscale en effectuant votre déclaration d'impôt individuelle.

Vous recevrez de plus amples informations sur les déductions fiscales au moment opportun.

Le traitement fiscal décrit dans ce document FAQ est indiqué à titre d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme exhaustif ou décisif. Le cas échéant, les salariés doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux pour connaître les conséquences fiscales de leur participation au plan ShareBuilder.

SECTION 6 : QUI CONTACTER

Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter l'équipe du programme Weir Share à l'adresse e-mail suivante : shareplans@mail.weir

En cas de conflit entre le présent document Weir ShareBuilder FAQ et le règlement du plan, le règlement du plan prévaudra.

